



FIDUCIAIRE DE LA TOUR

# CONSERVATOIRE DE BOIS-COLOMBES

Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

9 rue Félix Braquet  
92270 BOIS-COLOMBES

*RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*

*SUR LES COMPTES ANNUELS*

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CONSERVATOIRE de BOIS COLOMBES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

*Paris, le 21 Mai 2019*

**FIDUCIAIRE DE LA TOUR**  
*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*  
*Commissaire aux Comptes*



**Alain COLL**  
*Associé*

## **Annexe faisant partie intégrante du rapport du commissaire aux comptes**

### ***Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 289	6 289		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	54 673	54 673		
	Autres immobilisations corporelles	13 429	6 583	6 846	834
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Total I</b>	<b>74 390</b>	<b>67 544</b>	<b>6 846</b>	<b>834</b>	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison <b>Total II</b>				
	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	46 788		46 788	
Autres créances					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 930		3 930	111 486	
Charges constatées d'avance (3)	1 989		1 989	2 209	
<b>Total III</b>	<b>52 707</b>		<b>52 707</b>	<b>113 696</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>127 097</b>	<b>67 544</b>	<b>59 552</b>	<b>114 529</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	99 040	76 951
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	-55 558	22 089
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
<b>Total I</b>	43 482	99 040	
	<b>Comptes de liaison</b>		
	<b>Total II</b>		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	<b>Total III</b>		
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	16 070	15 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	<b>Total IV</b>	16 070	15 489
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	59 552	114 529

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

16 070

15 489

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services	627	3 227
Production stockée		
Production immobilisée	202 600	210 589
Subventions d'exploitation	4 218	123
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Collectes	214 720	233 320
Cotisations	1	10
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>422 166</b>	<b>447 268</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	54 464	40 162
Impôts, taxes et versements assimilés	2 809	2 866
Salaires et traitements	267 394	275 933
Charges sociales	98 660	103 015
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	708	1 588
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (2)	2 157	1 769
<b>Total II</b>	<b>426 192</b>	<b>425 333</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-4 026</b>	<b>21 935</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N.	Exercice N-1
	31/12/2018 12	31/12/2017 12
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	71	217
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>71</b>	<b>217</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		51
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>		<b>51</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>71</b>	<b>167</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-3 955</b>	<b>22 102</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	445	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total VII</b>	<b>445</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 048	12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
<b>Total VIII</b>	<b>52 048</b>	<b>12</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>-51 603</b>	<b>-12</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>422 682</b>	<b>447 486</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>478 240</b>	<b>425 396</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>-55 558</b>	<b>22 089</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>5. Excédents ou Déficits</b>	<b>-55 558</b>	<b>22 089</b>

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Autres immobilisations incorporelles	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	8
Détail des produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation de l'effectif moyen	9
Valorisation des contributions volontaires	9
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	10
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	10
Transferts de charges	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 59 552.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 422 166.30 Euros et dégageant un déficit de -55 557.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes 2018 ont été fortement impactés par le départ du Directeur.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 289		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 673		6 720
Installations générales agencements aménagements divers	9 290		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 962		6 720
<b>TOTAL</b>	<b>70 251</b>		<b>6 720</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 251</b>		<b>6 720</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 289	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			54 673	
Installations générales agencements aménagements divers			6 720	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 581	6 709	
<b>TOTAL</b>		<b>2 581</b>	<b>68 102</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 581</b>	<b>74 390</b>	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 289			6 289
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 673			54 673
Installations générales agencements aménagements divers		304		304
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 456	404	2 581	6 279
<b>TOTAL</b>	<b>63 128</b>	<b>708</b>	<b>2 581</b>	<b>61 256</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 417</b>	<b>708</b>	<b>2 581</b>	<b>67 544</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	304				
Matériel de bureau informatique mobilier	404				
<b>TOTAL</b>	<b>708</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>708</b>				

ANNEXE

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	46 788	46 788	
Charges constatées d'avance	1 989	1 989	
<b>TOTAL</b>	<b>48 777</b>	<b>48 777</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	136	136		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 222	14 222		
Autres impôts taxes et assimilés	1 712	1 712		
<b>TOTAL</b>	<b>16 070</b>	<b>16 070</b>		

**Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
immobilisations incorporelles	6 289	100.00

**Evaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Conformément à la mesure de simplification, l'association n'ayant pas déterminé de biens décomposables et étant dans les seuils de l'annexe simplifiée, l'amortissement économique et fiscal continu à être calculé sur la durée normale d'usage des biens.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

**ANNEXE**

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels musical	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels de bureau	Linéaire	3 ans
Matériels audiovisuel	Linéaire	1 à 3 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	46 788
Total	46 788

ANNEXE

**Détail des produits à recevoir**

	Montant
Subventions	22 600
Cotisations adhérents	24 188
Total	46 788

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 712
Total	1 712

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 989
Total	1 989

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	28
Total	29

L'effectif moyen est présenté ici en nombre de personne, indépendamment du temps de travail.

**Valorisation des contributions volontaires**

Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées. Conformément aux dispositions du règlement 99-01 du comité de la réglementation comptable il est rappelé que les contributions en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par entités tierces ainsi que de bien meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en natures redistribués en l'état par l'association.

Le bénévolat est valorisé. Il correspond au temps passé par les dirigeants de l'association principalement le président, le trésorier et le secrétaire, soit 1290 heures en 2018 estimées à 20 € chacune, soit 25.800 € charges comprises.

L'association a bénéficié en 2018, de la même manière que l'année dernière, d'une aide indirecte de la part de la municipalité pour la logistique et prêts de salles (notamment au centre polyvalent Charlemagne Rue Félix Braquet). Cette aide indirecte a été évaluée en 2017, à 83.064 €.

ANNEXE

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	39 127
Total (1)	39 127

L'association ne comptabilise pas de provision pour départs à la retraite. Toutefois une estimation de l'engagement a été calculée sur l'ensemble du personnel à la clôture de l'exercice et s'élève à 39 127 €. L'estimation a été effectuée selon les dispositions de la convention collective et compte tenu des hypothèses suivantes : Départ volontaire à l'âge de 65 ans (ou l'année même pour les salariés de plus de 65 ans) et compte tenu d'un taux moyen de charge social et fiscal, et d'un taux d'actualisation annuel de 1,57 %.

Engagements reçus

Néant.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- solde cotisation retraite 2014	445	
Total	445	
Charges exceptionnelles		
- Indemnité versée et frais liés	52 048	671800
Total	52 048	

**Transferts de charges**

Nature	Montant
Indemnités journalières CPAM et prévoyance	4 218
Total	4 218